



CHARENTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°16-2022-161

PUBLIÉ LE 7 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

Préfecture de la Charente / Secrétariat général départemental commun

16-2022-12-07-00001 - arrêté portant organisation de l'élection des
représentants au CSA de proximité de la DDETSPP 16 (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Charente

16-2022-12-07-00001

arrêté portant organisation de l'élection des
représentants au CSA de proximité de la
DDETSPP 16

ARRÊTÉ N°

**Portant organisation l'élection des représentants
au CSA de proximité de la DDETSPP 16**

Le directeur départemental de la DDETSPP de la Charente,

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté NOR TFPX2234445A du 30 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mars 2022 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Madame Martine CLAVEL, préfète de la Charente ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté n° 16-2022-11-21-00002 portant composition du bureau de vote concernant l'élection du comité social d'administration de proximité DDETSPP16 est remplacé par le présent arrêté.

Article 2 : Il est institué un bureau de vote centralisateur pour l'élection des représentants du personnel au CSA de proximité de la DDETSPP de la Charente situé dans les locaux de la DDETSPP à la cité administrative d'Angoulême. Le bureau de vote centralisateur sera ouvert le jeudi 8 décembre 2022 entre 09h00 et 17h00 (heure de Paris).

Article 3 : Il est institué une section de vote pour l'élection des représentants du personnel au CSA de proximité de la DDETSPP de la Charente située dans les locaux de la sous-préfecture à Confolens. La section de vote sera ouverte le jeudi 8 décembre 2022 entre 09h00 et 15h00 (heure de Paris).

Article 4 : Le bureau de vote pour l'élection des représentants du personnel au sein du Comité Social d'Administration de proximité DDETSPP 16 se compose comme suit :

7-9, rue de la préfecture
CS 92301 - 16023 ANGOULÊME Cedex
Tél. : 05.45.97.61.00
www.charente.gouv.fr

| Fonction | Prénom | Nom |
|---------------------|-----------|-----------|
| Président | Anthony | MONTAGNE |
| Vice-Président | Franck | MARTIN |
| Secrétaire | Solenne | BLONDIAUX |
| Secrétaire adjointe | Véronique | TRATON |
| Secrétaire adjointe | Stéphanie | CHOISY |

Il est ajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué, et le cas échéant un délégué suppléant, de chaque liste en présence :

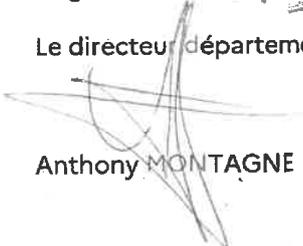
| Organisation | Prénom | Nom |
|--|--------------|-------------------|
| CFTC | Johann | PASCOT |
| UFSE-CGT | Mireille | POCHARD-PLOUHINEC |
| UFSE-CGT | Sandrine | DZIEDZIC |
| FSU | Philippe | BERANGER |
| CFDT | Marie-France | TALLON |
| Alliance du Trèfle | Annick | PINARD |
| UNSA FONCTION PUBLIQUE [Union Nationale des Syndicats Autonomes] | Karine | RENOUX |
| UNSA FONCTION PUBLIQUE [Union Nationale des Syndicats Autonomes] | Odile | JALABERT |
| FO | Stéphane | TOUZET |
| FO | Fabrice | MALECOT |
| SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE | Jacqueline | LEFEBVRE |

Article 5 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

Article 6 : Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angoulême, le 7 DEC. 2022

Le directeur départemental,


Anthony MONTAGNE

7-9, rue de la préfecture
CS 92301 - 16023 ANGOULÊME Cedex
Tél. : 05.45.97.61.00
www.charente.gouv.fr